

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le **16 JUIN 2025**

ID : 026-212601439-20250610-2025_40-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de LE GRAND-SERRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT DE LA
DROME**

Séance du 10 juin 2025

| | |
|--|----|
| Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : | |
| En exercice | 14 |
| Présents | 10 |
| Pouvoirs | 03 |
| Votants | 13 |
| Pour | 13 |
| Contre | 00 |
| Abstention | 00 |

Date de la convocation
05/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq-----
le 10 Juin à 20 H 00-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.

Présents : AGERON Jérémy, BORRAS Isabelle, CETTIER Nicolas, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE Dominique, ORLOWSKI François, THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy, VALLERANT Jacques.

Absents excusés : BERNARD Daniel, RIOU Gaëtan, ROSTAING Marc

Absent non excusé : SERREE Stéphane

Pouvoir : BERNARD Daniel à VALENÇON Jérémy, RIOU Gaëtan à ORLOWSKI François, ROSTAING Marc à CETTIER Nicolas,

Secrétaire de séance : ORLOWSKI François

N° 2025-40

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la dépose de la main courante, du raccordement du local en eau potable et eau usée et la fourniture et pose de la nouvelle main courante.

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le dispositif de subvention mise en place par le Département au titre de la solidarité territoriale et l'aide aux communes,

Considérant le commencement des travaux du plateau sportif par le Conseil Départemental et les travaux d'urgence à réaliser par la commune demandés par le Conseil Départemental pour la bonne réalisation de ceux-ci pour un coût prévisionnel de 27 968.64€ HT au titre de la dotation cantonale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental concernant la dépose de la main courante et du raccordement du local en eau potable et eau usée et la fourniture et pose de la nouvelle main courante.
- Autorise le Maire à entreprendre des démarches nécessaires pour l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental.
- Autorise le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre, le 16 juin 2025

Le Maire,

Agnès GENTHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE - 2, Place de Verdun-BP 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également ce faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr